

POEI : Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle

PUBLIC

Jeune demandeur d'emploi, inscrit à Pôle emploi ayant détecté un besoin de formation complémentaire pour lui permettre de valider une embauche en contrat d'apprentissage. Tout employeur peut utiliser ce dispositif.

DESCRIPTION

Description :

Un diagnostic des besoins de formation est établi. Il s'appuie sur le poste proposé, les compétences requises et celles que possède le candidat.

- Accompagnée de Pôle emploi et du FAFSEA, l'entreprise élabore le projet de formation et choisit l'organisme de formation.
 - Une convention POE est signée entre l'entreprise, Pôle emploi, le demandeur d'emploi et le FAFSEA (en cas de cofinancement).
 - La formation pouvant inclure un tutorat en entreprise débute alors. La durée maximale de réalisation est de 12 mois.
- A l'issue de la POEI, le bénéficiaire est embauché par l'entreprise en contrat d'apprentissage.

Durée et dates :

Durée maximale de 400 heures.

En amont de la date de signature du contrat d'apprentissage.

Cadre réglementaire :

Le jeune candidat devient stagiaire de la formation professionnelle pendant le temps de la POEI.

Aspects financiers :

La formation interne et/ou en centre de formation est financée par le FAFSEA selon des plafonds définis. Elle ne coûte rien au(x) jeune(s) candidat(s).

Pendant la durée de la POE le jeune perçoit l'ARE (Allocation d'aide au retour à l'emploi) ou la RFPE (Rémunération de formation Pôle emploi) et le cas échéant, les frais annexes à la formation.

Structure porteuse et contact:

Pôle Emploi, FAFSEA

INTERET ET EXEMPLE

Intérêt pour l'apprentissage :

Pour le jeune, acquérir les pré-requis nécessaires pour accéder au poste envisagé.

La POEI a pour objectif de consolider un projet d'embauche déjà initié.

LIENS UTILES

Date MAJ : 26/03/18



www.fafsea.com
www.occitagri-formations.fr
www.occitanie.chambre-agriculture.fr



Réseau des Centres Publics de Formation Agricole d'Occitanie